



PISTES

WOMEN'S RIGHTS AND MINING

GUIDE À L'USAGE DES SERVICES PUBLICS, DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS POUR PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET ATTÉNUER LES RISQUES LIÉS AU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'OCDE SUR LE DEVOIR DE DILIGENCE



Si le potentiel des chaînes d'approvisionnement en minerais certifiés « sans conflit » n'est aujourd'hui plus mis en doute, il ne sera possible de l'exploiter pleinement que si hommes et femmes bénéficient équitablement de la production et du commerce de ces minerais. Le rôle crucial joué par les femmes - de même que les risques et les défis auxquels elles sont confrontées - doit être mis en lumière afin de soutenir la répartition équitable des acquis du développement. Les 10 pistes ci-dessous visent à consolider les stratégies d'atténuation des risques dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence.

- 1 INVESTIR en faveur des droits des femmes**, car la rentabilité des chaînes d'approvisionnement s'en trouve accrue en termes de production de minerais, de lutte contre la pauvreté et de développement au sens large.
- 2 RECONNAÎTRE qu'un risque pour les droits des femmes** est un risque pour les droits humains, parce que la violence liée au genre et le harcèlement sexuel existant dans les chaînes d'approvisionnement, principalement à l'égard des femmes et des filles, constitue une violation des droits de femme.
- 3 EXERCER un leadership engagé dans la défense des droits des femmes**, y compris dans la gouvernance des entreprises, afin de souligner que ce soutien vient d'en haut. Cet engagement doit être communiqué au sein de l'organisation comme à l'extérieur au moyen de déclarations et en s'appuyant sur les politiques et les procédures propres à l'organisation. Il faut développer les capacités nécessaires, au sein de l'organisation et de son réseau, pour mieux comprendre comment les inégalités entre hommes et femmes sont entretenues dans les chaînes d'approvisionnement en minerais, et stimuler les initiatives visant à rétablir l'équilibre.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

IMPACT travaille à l'élaboration d'une série de trois outils d'évaluation de l'impact selon le genre dans les domaines suivants: politiques minières, législation et gouvernance; principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme; assistance technique et formalisation du secteur EMAPE.

Pour en savoir plus sur le IMPACT et son action, consulter site <https://impacttransform.org/fr/>

PLEINS FEUX SUR LES DROITS DES FEMMES

The Golden Line est un projet lancé par Simavi, Solidaridad et Healthy Entrepreneurs pour accroître les chances des femmes employées dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Ghana et en Tanzanie.

Find out more at: <http://www.thegoldenline.org/>

- 4 ÉVALUER les risques en matière de genre dans les chaînes d'approvisionnement** de sorte à prévenir et à réduire les graves abus. Utiliser les évaluations de risques, les audits et les plans de gestion des risques pour identifier et combattre les violences liées au genre et autres violations des droits des femmes. *Il faut avoir conscience que la mise en œuvre du devoir de diligence selon l'OCDE peut faire apparaître des risques.* La structuration du secteur en sociétés ou en coopératives et l'instauration de procédures complexes de certification peuvent exposer les femmes à un risque accru d'être exploitées, de perdre leur emploi ou d'être victimes de discriminations.
- 5 ÉVALUER ET OPTIMALISER les opportunités en matière de genre au sein des chaînes** d'approvisionnement, pour y faire progresser les droits des femmes. Il est possible de réduire certaines inégalités de manière simple, en proposant aux femmes des formations ciblées sur les points clés de la chaîne, ou en redistribuant une partie des taxes et des profits en fonction des besoins prioritaires des femmes.
- 6 Veiller à ce que la voix des femmes soit entendue et à ce que leur travail dans la production et le commerce miniers soit valorisé.** La mise en œuvre du devoir de diligence peut servir à mettre en lumière le rôle invisible que jouent les femmes dans la chaîne d'approvisionnement. Il faut travailler avec les femmes pour mieux comprendre leurs problèmes et préoccupations et pour identifier des solutions réalistes.
- 7 IMPOSER des mesures en faveur des droits des femmes dans les chaînes d'approvisionnement en minerais.** Le secteur privé et les pouvoirs publics peuvent exercer une pression et soutenir les acteurs en amont afin de gérer efficacement les risques en matière de genre. Les actions concrètes favorables aux droits des femmes doivent devenir un signe de bonne gouvernance, qu'il faut également exiger des filiales, des fournisseurs, des clients et des autres acteurs de la chaîne.
- 8 DÉFINIR des objectifs ciblés et renforcer l'obligation de rendre compte de leur réalisation** dans le cadre des plans de gestion des risques. Élaborer un plan d'action pour les questions de genre afin d'identifier et de parer les risques en la matière, en y intégrant des possibilités concrètes de corriger les inégalités entre hommes et femmes. Tenir compte de ces aspects dans les audits et les rapports annuels, en utilisant des indices adaptés au suivi des performances.
- 9 ÉLABORER des mesures propres à éviter tout retour de bâton** une fois que les femmes auront gagné en autonomie. La remise en question de la domination masculine traditionnelle dans le secteur peut susciter des réticences et des réactions visant à « remettre les femmes à leur place. Ceci peut se traduire par un risque accru d'abus graves, allant du harcèlement sexuel et des violences physiques et sexuelles aux menaces et aux humiliations publiques. Il est nécessaire d'inclure ces aspects dans les plans de gestion des risques en proposant des mécanismes adaptés d'atténuation, de surveillance et de responsabilisation.
- 10 S'APPUYER sur des faits** pour contribuer au suivi et à l'évaluation des progrès. Tenir compte des études menées sur les questions de genre dans les analyses documentaires et s'assurer que les équipes d'audit et d'évaluation des risques sur le terrain procèdent avec tact au recueil des données sur les questions de genre et les abus graves.

WOMEN'S RIGHTS AND MINING

POUR EN SAVOIR PLUS

Le groupe de travail sur l'industrie minière et les droits des femmes est une initiative du Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères, avec le concours d'Action Aid The Netherlands, d' Affaires Mondiales Canada, de l'Alliance Genre et Eau, de la Gender Resource Facility, de l'Institut d'Anthropologie Culturelle et de Sociologie du Développement de l'Université de Leyde, de Simavi et de Solidaridad. **Pour en savoir plus, consulter le site <https://www.kit.nl/grf/publications/>**